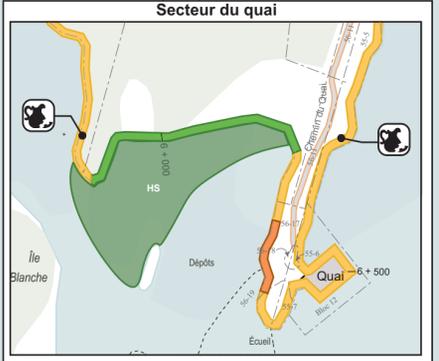


Protection des berges	Zones sensibles	Voie de communication	Limite
Milieu naturel	Zonage de risque (C.E.E.B. 2004)	Route 138	Municipalité
Roc	Site archéologique	Route asphaltée	Lot
Naturel	Écurie	Chemin de gravier ou forestier	- 2 + 500 Chaînage (m)
Interventions passées et prévues	Culture fourragère	Chemin non carrossable	Levé topographique
Enrochement existant	Herbière à spartine	Accès possible (existant)	HT Haut de talus
Section d'enrochement prévu par la municipalité de Ragouneau	Herbière à carex	Accès possible (à aménager)	BT Bas de talus
Section d'enrochement prévu par le ministère des Transports	Nid d'hirondelle		1987 N° civique
RAG-5 Section en surveillance			



Projet de protection linéaire en enrochement
des berges de la rivière aux Outardes à Ragouneau
Étude d'impact sur l'environnement

CARTE 5
DESCRIPTION DU PROJET



Base : BD1Q, feuille 22F102-200-0102, échelle 1 : 20 000, MRNF Québec, 2003
Sources :
- Plan "Protection des berges", C.E.E.B., échelle 1 : 12 000,
7 juin 2005
- Plan "Municipalité de la paroisse de Ragouneau, levé topographique des berges",
Roussseau, Babin et ass., novembre 2005
- Plan "Compléction cadastrale", Roussseau, Babin et ass., novembre 2005



Note : La largeur représentée des enrochements à réaliser a été exagérée pour les fins d'illustration du projet. Les largeurs effectives au pied des talus seront plutôt d'environ 5 mètres pour les sections marines (Rag-1 à Rag-13) et de moins de 4,5 mètres pour les fluviales (Rag-14 à Rag-18).